



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, Directeur général de la susdite municipalité, QUE:-

**ADOPTION DU BUDGET 2019  
et du  
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

QU' en conformité des dispositions de l'article 954 et 953.1 du Code municipal, le Conseil municipal adoptera le budget 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations lors d'une session spéciale qui sera tenue le **MERCREDI, 12 DÉCEMBRE 2018, à 19 heures 30, à l'Hôtel de Ville située au 180, rue Sainte-Louise à Saint-Jean-de-Matha, à la salle des délibérations.**

QUE : les délibérations du Conseil et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le budget 2019 et sur le programme triennal d'immobilisation.

**DONNÉ À SAINT JEAN DE MATHA CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.**

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général